



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 08/01/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 15/01/2019

Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le

29 JAN 2019

ID : 033-213301435-20190115-2019_06-DE

Délibération n° 2019-06

Mardi 15 janvier 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze du mois de janvier à dix neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit janvier deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Daniel CHAUVIGNAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Michel BARSE procuration à Jean-Paul SCHAUS
Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Maribel ROBERT SOARES
Gilles THIBAUD procuration à Daniel CHAUVIGNAT

Absent(s) excusé(s) : Michel BARSE – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Gilles THIBAUD

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT MISSIONS DE COORDINATION SPS DANS LE CADRE DU
MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE LA GARDERIE
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Vu la consultation du 21 décembre 2018,
Vu l'ensemble des réponses de la consultation,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

Une demande de devis a été faite en fin d'année pour l'attribution des missions SPS pour le projet de la garderie afin d'accompagner la Maîtrise d'œuvre durant les travaux de la future garderie. La coordination pour la sécurité et la protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur co-activité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. A cet effet, le Maître d'Ouvrage doit

désigner un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.

Au regard de la consultation, la commune a été destinataire des réponses suivantes :

| Entreprises | Localisation | Coût HT | Coût TTC |
|--------------------|--------------|-----------|-----------|
| CIB Bernard Robert | Pessac | 960,00€ | 1 152,00€ |
| ELYFEC | Bègles | 840,00€ | 1 008,00€ |
| CoorSéP | Bruges | 950,00€ | 1 140,00€ |
| Gescor | Mérignac | 2 250,00€ | 2 700,00€ |

Au regard de l'ensemble des devis, le devis de la Société CoorSéP est considéré comme l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune et remplissant au mieux les missions demandées. Le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de la Société CoorSéP pour les missions de SPS du marché d'extension et de restructuration de la garderie de l'école primaire.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la Maîtrise d'œuvre de la Mission de coordination SPS dans le cadre de l'extension et la restructuration de la garderie de l'école primaire à la Société CoorSéP Sarl pour un montant HT de 950,00€ soit 1 140,00€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier,
- **DIT** que l'ensemble des crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif 2019.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain Tabone
Alain TABONE